



TARIFS NYON

ADMINISTRATION NYON

Directeur général **M. Alain Moser**

Directrice générale adjointe **Mme Pia Effront**

Présidente des écoles internationales de la Fédération allemande des écoles privées

Membre du conseil de Fondation « Registre des Ecoles privées suisses »

Directeur Nyon **M. François Latouche**

PRIMAIRE

Doyenne
Coordinatrice et vie scolaire
Personne ressource
en Discipline Positive

Mme Anne-Marie Marendat
Mme Anne-Marie Montandon
Mme Justine Manetsch

SECONDAIRE I

Doyenne
Coordinateur et vie scolaire
Personne ressource
en Discipline Positive

Mme Sandra Pierella
M. Nicolas Meunier
Mme Karine Heumann

GYMNASE

Doyen
Coordinateur
Vie scolaire
Personne ressource
en Discipline Positive
Coordinateur IBDP

M. Yoan Herrero
M. Denis Mancheron
M. Sergio Moreno
M. Maël Rocherieux
M. Richard Jones-Nerzic

Services
administratifs

Coordinatrice scolaire

Mme Justine Manetsch

Secrétariat

Mme Felicitas Pfister
Mme Lucie Saugy

Ressources Humaines

Mme Caroline Burgener
Mme Sandrine Vaucher
Mme Carine Bolli

Psychologue scolaire

Mme Julie Cuilleret

Comptabilité

Mme Melissa Aloia

PRIMAIRE PLURILINGUE

SCOLARITÉ

Tarifs annuels par degré (septembre à juin).

Payable en deux versements à effectuer en août et janvier.

5^E

6^E

CHF 20'500.–

7^E

8^E

CHF 21'500.–

ACTIVITÉS, VOYAGES SCOLAIRES ET SORTIES

Durant l'année scolaire, des activités internes et externes sont organisées par l'Ecole.

Les tarifs de ces activités sont annoncés en temps voulu. *Voir Conditions générales en page 7.*

MATÉRIEL SCOLAIRE

Le matériel scolaire est remis aux élèves directement par nos soins.

Une facture est adressée aux parents **en début d'année scolaire** :

- Livres scolaires: CHF 190.–
- Matériel pédagogique et environnement informatique: CHF 400.–

RESTAURANT SCOLAIRE

Deux possibilités sont offertes :

- Le repas est pris au restaurant scolaire de l'Ecole, sous la surveillance des professeur-e-s: CHF 1'450.– **par semestre** (surveillance incluse et collations du matin et de l'après-midi comprises)
- Les élèves prennent leur pique-nique au restaurant scolaire de l'Ecole, sous la surveillance des professeur-e-s: CHF 250.– **par semestre.**

ETUDES

L'inscription pour 2, 3 ou 4 jours par semaine est valable **pour un semestre complet** :

- 2 jours, par semestre: CHF 700.–
- 3 jours, par semestre: CHF 900.–
- 4 jours, par semestre: CHF 1'100.–

ACCUEIL DE FIN DE JOURNÉE

L'inscription pour 1 à 4 jours par semaine est valable **pour l'année** :

16h00 - 17h00:

- 1 jour par semaine: CHF 650.–
- 2 jours par semaine: CHF 1'000.–
- 3 jours par semaine: CHF 1'300.–
- 4 jours par semaine: CHF 1'550.–

16h00 - 18h00:

- CHF 750.–
- CHF 1'100.–
- CHF 1'400.–
- CHF 1'650.–

Lors de demandes ponctuelles formulées 24 heures à l'avance, il est possible d'acquérir un **coupon de dépannage** d'une valeur de CHF 15.–

ACCUEIL DU MEcredi APRÈS-MIDI

CHF 2'700.– **à l'année**

Repas et atelier à choix inclus

ATELIERS PARA-SCOLAIRES

De CHF 650.– à CHF 850.– **à l'année, selon l'activité choisie.**

L'inscription est facultative et valable **pour une année.**

TRANSPORTS

- Navettes porte-à-porte CHF 3'500.– **par année**
- Navettes depuis les gares de Nyon et de l'Assé CHF 1'500.– **par année**

COURS D'ÉTÉ

CHF 400.– **pour une semaine** | CHF 700.– **pour deux semaines.**

L'annulation en cours de semestre ne donne droit à aucune réduction.

Tous nos tarifs sont susceptibles d'être modifiés et s'entendent TVA incluse.

SECONDAIRE I

SCOLARITÉ

Tarifs annuels par degré (septembre à juin).

Payable en deux versements à effectuer en août et janvier.

9^E CHF 23'500.–

10^E CHF 24'500.–

11^E CHF 25'500.–

ACTIVITÉS, VOYAGES SCOLAIRES ET SORTIES

Durant l'année scolaire, des activités internes et externes sont organisées par l'Ecole. Les tarifs de ces activités sont annoncés en temps voulu.

Voir Conditions générales en page 7.

MATÉRIEL SCOLAIRE

Le matériel scolaire est remis aux élèves directement par nos soins.

Une facture est adressée aux parents **en début d'année scolaire** :

- Livres scolaires: CHF 180.–

- Matériel pédagogique et environnement informatique: CHF 600.–

RESTAURANT SCOLAIRE

Deux possibilités sont offertes:

- Le repas est pris au restaurant scolaire de l'Ecole, sous la surveillance des professeur-e-s: CHF 1'550.– **par semestre** (surveillance incluse)

- Les élèves prennent leur pique-nique au restaurant scolaire de l'Ecole, sous la surveillance des professeur-e-s: CHF 250.– **par semestre**.

L'annulation en cours de semestre ne donne droit à aucune réduction.

ETUDES

L'inscription pour 2, 3 ou 4 jours par semaine est valable **pour un semestre complet** :

- 2 jours, par semestre: CHF 700.–

- 3 jours, par semestre: CHF 950.–

- 4 jours, par semestre: CHF 1'200.–

L'annulation en cours de semestre ne donne droit à aucune réduction.

ATELIERS PARA-SCOLAIRES

De CHF 650.– à CHF 1'000.– **à l'année, selon l'activité choisie**.

L'inscription est facultative et valable **pour une année**.

L'annulation en cours de semestre ne donne droit à aucune réduction.

COURS D'ÉTÉ

CHF 400.– **pour une semaine** | CHF 700.– **pour deux semaines**.

TRANSPORTS

Navettes depuis les gares de Nyon et de l'Asse CHF 1'500.- **par année**

L'annulation en cours de l'année ne donne droit à aucune réduction.

Tous nos tarifs sont susceptibles d'être modifiés et s'entendent TVA incluse.

SCOLARITÉ

Tarifs annuels par degré (septembre à juin).

Payable en deux versements à effectuer en août et janvier.

S1/2	CHF 26'500.--	S3/4	CHF 28'500.--	S5/6	CHF 27'500.--
DD	CHF 32'000.--*	DD	CHF 32'000.--*		

*pour le double diplôme: Maturité + International Baccalaureate (IBDP)

ACTIVITÉS, VOYAGES SCOLAIRES ET SORTIES

Durant l'année scolaire, des activités internes et externes sont organisées par l'Ecole. Les tarifs de ces activités sont annoncés en temps voulu.

Voir Conditions générales en page 7.

MATÉRIEL SCOLAIRE

Le matériel scolaire est remis aux élèves directement par nos soins.

Une facture est adressée aux parents **en début d'année scolaire**:

- Livres scolaires: CHF 150.--
- Matériel pédagogique et environnement informatique: CHF 800.--

RESTAURANT SCOLAIRE

Les élèves peuvent déjeuner au restaurant scolaire de l'Ecole:

carnet pour 10 repas: CHF 125.-- (boissons payables au comptants).

ETUDES

L'inscription pour 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine est valable **pour un semestre complet**:

- 1 jour, par semestre: CHF 400.--
- 2 jours, par semestre: CHF 700.--
- 3 jours, par semestre: CHF 950.--
- 4 jours, par semestre: CHF 1'200.--

L'annulation en cours de semestre ne donne droit à aucune réduction.

COURS DE RÉVISIONS

Selon nombre de cours: CHF 400.-- / 700.--

Semaine spéciale IBDP: CHF 700.--

FRAIS D'EXAMENS

Frais supplémentaires pour les examens de Maturité et du IBDP.

TRANSPORTS

Navettes depuis les gares de Nyon et de l'Asse CHF 1'500.- **par année**

L'annulation en cours de l'année ne donne droit à aucune réduction.

Tous nos tarifs sont susceptibles d'être modifiés et s'entendent TVA incluse.

CONDITIONS GÉNÉRALES

INSCRIPTION

Les inscriptions sont valables pour une année scolaire complète (10 mois), en principe de septembre à juin.

Une place sera réservée dès réception du versement de la taxe d'inscription et du contrat d'inscription **signé par l'ensemble des représentant-e-s légaux et légales, soit en principe les deux parents, quel que soit leur statut matrimonial et quel que soit l'âge de l'enfant.**

La taxe d'inscription n'est pas déductible. Si pour une quelconque raison (résultats scolaires insuffisants, problèmes de comportement, ...) l'Ecole Moser ne pouvait confirmer l'inscription de votre enfant, la taxe vous sera remboursée dans son intégralité. En revanche, la taxe ne vous sera pas restituée, si vous décidez de renoncer à l'inscription.

RENOUVELLEMENT ET RÉSILIATION DE L'INSCRIPTION

Les inscriptions se renouvellent automatiquement, d'année en année et ce durant toute la scolarité (soit dès le Primaire et jusqu'à la fin du Gymnase), sauf résiliation adressée par courrier recommandé à l'Ecole Moser SA au 15 février ou situation de non-promotion.

La résiliation doit être reçue par l'Ecole Moser SA avant le 15 février.

En cas de résiliation postérieure au 15 février, les pénalités pour résiliation tardive suivantes sont dues à l'Ecole Moser SA :

- En cas de résiliation reçue par l'Ecole Moser SA entre le 15 février et le 1^{er} juin pour l'année scolaire suivante, une pénalité équivalente à 3 mois d'écolage est due.
- En cas de résiliation reçue par l'Ecole Moser SA après le 1^{er} juin pour l'année scolaire suivante, une pénalité équivalente à un semestre d'écolage est due.

En outre, en cas de résiliation de la première inscription après le 1^{er} juin, une pénalité équivalente à un semestre d'écolage est due.

Pour le surplus, en cas de départ ou de renvoi en cours d'année scolaire, le semestre interrompu est dû en totalité (Semestre d'hiver : septembre à janvier / Semestre de printemps : février à juin).

ECOLAGE

Les représentant-e-s légaux et légales sont conjointement et solidairement responsables du paiement de l'écolage de leur enfant (y compris les pénalités pour résiliation tardive susvisées à l'article 2), ce pendant toute la durée de scolarité de l'enfant.

A la majorité de l'enfant, les parents restent conjointement et solidairement responsables du paiement de l'écolage (y compris les pénalités pour résiliation tardive susvisées à l'article 2).

L'écolage est dû semestriellement et par avance.

ECOLAGE (SUITE)

Pour les représentant-e-s légaux et légales qui souhaitent un autre mode de règlement, soit un paiement mensuel, une majoration de 2% sera appliquée. L'Ecole Moser SA accorde un rabais de 20% pour le 3^e enfant et de 50% pour le 4^e enfant (pour autant que tous les enfants soient encore régulièrement inscrits à l'Ecole Moser SA).

ACTIVITÉS, VOYAGES SCOLAIRES ET SORTIES

Durant l'année scolaire, des activités internes et externes sont organisées par l'Ecole. Les tarifs de ces activités sont annoncés en temps voulu, **le montant des voyages est dû au minimum 30 jours avant le départ**. La participation à ces activités est dans la majorité des cas, obligatoire pour les élèves.

Des dérogations peuvent être accordées par l'Ecole, au cas par cas, sur demande et dûment motivée. Une dérogation, ou la non-participation de l'élève à l'une ou l'autre des activités pour toute autre raison imputable ou non à l'élève, ne donnent pas droit à une réduction ou à un remboursement total ou partiel de l'activité.

Une réduction du prix peut toutefois être accordée si la non-participation au voyage est annoncée au minimum un mois avant le départ, et que la Direction de l'Ecole a consenti à accorder une dérogation à l'élève. En cas d'annulation après ce délai, les frais ne pourront être remboursés. Aussi, il est conseillé aux parents de contracter une assurance annulation couvrant l'élève.

ELÈVES MAJEUR-E-S

Conformément au mandat qui lui est ainsi confié, l'Ecole Moser SA continue à s'assurer de la collaboration avec les représentant-e-s légaux et légales, jusqu'à la fin de la scolarité de chaque élève, même après sa majorité légale. L'Ecole Moser SA s'efforcera de régler toutes les situations directement avec l'élève concerné-e. Si une intervention auprès des représentant-e-s légaux et légales s'avère nécessaire, l'élève majeur-e en sera préalablement informé-e.

Les résultats scolaires sont communiqués aux représentant-e-s légaux et légales jusqu'à la fin des études.

DROIT APPLICABLE ET FOR JUDICIAIRE

Le contrat d'inscription est soumis au droit suisse.

Tout litige entre les représentant-e-s légaux et légales, l'élève et l'Ecole Moser SA sera soumis à la compétence des Tribunaux du Canton de Genève, la voie de recours au Tribunal Fédéral étant réservée.

Ecole Moser Nyon
Avenue Reverdil 4-6
CH - 1260 Nyon
T +41 22 593 88 88
E emnyon@ecolemoser.ch
ecolemoser.ch

DÈS LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024

Ecole Moser Nyon
Allée des Moulins 16
CH - 1274 Grens
T +41 22 593 88 88
E emnyon@ecolemoser.ch
ecolemoser.ch